

Avis de Soutenance

Monsieur Yao OUATTARA

Spécialité : Droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

« Les ports de plaisance au défi du droit de l'aménagement »

dirigés par Monsieur Laurent BORDEREAU

Soutenance prévue le **vendredi 12 décembre 2025** à 14h30

Lieu : La Rochelle Université
Amphi Esmein - Bâtiment Tocqueville
45 rue François de Vaux de Foletier
17024 La Rochelle cedex 1

Composition du jury proposé

M. Laurent BORDEREAU	La Rochelle Université	Directeur de thèse
Mme Agathe VAN LANG	Nantes Université	Rapporteure
Mme Florence LERIQUE	Université Bordeaux Montaigne	Rapporteure
M. Marc JOYAU	Nantes Université	Examinateur
M. Stéphane MANSON	La Rochelle Université	Examinateur
M. Paterne MAMBO	Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)	Invité

Résumé :

Le développement de l'aménagement des ports de plaisance illustre le dynamisme d'un secteur en pleine mutation. Facteurs de développement économique et social pour les territoires littoraux, ces équipements soulèvent toutefois d'importants questionnements juridiques et environnementaux. Les contraintes liées à la l'artificialisation des sols, à la préservation des milieux naturels, à la gestion du domaine public maritime et à l'adaptation au recul du trait de côte complexifient la conduite des projets portuaires. Soumis à la confluence du droit de l'urbanisme, du droit du littoral, du droit de l'environnement et du droit de la domanialité publique, les ports de plaisance se trouvent ainsi à la croisée d'enjeux multiples qu'il convient de concilier. Cette recherche s'attache à analyser la manière dont ces cadres juridiques s'articulent, parfois se heurtent, et comment ils influencent la planification, la conception et la gestion des ports. Elle propose une lecture intégrée du droit applicable aux aménagements portuaires, afin de mieux comprendre les interactions entre développement économique, préservation de l'environnement et adaptation aux mutations physiques du littoral. L'objectif est d'offrir aux acteurs portuaires (publics et privés), un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement, et ce dans un contexte de recomposition juridique et territoriale du littoral.